

1 - Nature juridique et type du contrat

Nature : capitalisation.

Type de contrat : contrat individuel multisupport nominatif.

2 - Nature des garanties : capitalisation

Les engagements et les prestations sont libellés en euro et/ou en unités de compte. Le support libellé en euro bénéficie d'une valeur garantie à hauteur des sommes versées non rachetées, nettes de frais et de prélèvements sociaux et fiscaux. Les sommes versées sur les autres supports reflètent la valeur de leurs actifs sous-jacents et sont sujettes aux fluctuations de valeur, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier des marchés financiers. Elles ne bénéficient d'aucune garantie en capital.

3 - Existence d'une clause de participation aux résultats contractuelle (article 16)

OUI sur le support libellé en euro UNOCAPI, sur la base de 90 % des produits financiers nets.

4 - Rachat

Le contrat comporte une faculté de rachat dont l'exercice est détaillé à l'article 18 où figure un tableau des valeurs minimales de rachat pour les huit (8) premières années. Les sommes sont versées par l'assureur dans un délai de soixante (60) jours.

5 - Frais

Frais à l'entrée et sur versements : 1 % maximum.

Frais de dossier : gratuit.

Frais annuels de gestion : 1,00 % prélevé à raison de 0,083 % du nombre de parts détenues à la fin de chaque mois. Ils s'appliquent également au montant de toute prestation réglée.

Frais annuels spécifiques aux contrats démembrés : 0,18 % maximum prélevé par douzième sur le nombre de parts détenues à la fin de chaque mois. Le taux de frais est déterminé chaque année selon la valeur au 1^{er} janvier ou à la date de souscription (pour une souscription en cours d'année) des versements non rachetés hors plus-value

- si la valeur des versements non rachetés hors plus-value est inférieure à 100 000 euros alors le taux annuel est de 0,18 % ;

- si la valeur des versements non rachetés hors plus-value est au moins égale à 100 000 euros alors le taux annuel de 0,18 % est diminué proportionnellement à hauteur de ce que représentent 100 000 euros sur cette valeur et arrondi au centième de pourcent supérieur.

Frais d'avenant : 18 euros pour toute opération demandée par le souscripteur donnant lieu à l'émission d'un avenant modificatif à la police originale.

Frais d'arbitrage ponctuel : 3 gratuits par année civile. Au-delà, 0,35 % des sommes arbitrées vers le support libellé en euro avec un minimum de 18 euros.

Plan d'arbitrages automatisés : 18 euros au titre de la mise en place (sauf à la souscription), les arbitrages automatiques étant gratuits.

Frais de règlement : 4 euros par rachat partiel automatisé.

Frais maximums supportés par les supports libellés en parts d'OPC : le détail des frais de chaque OPC figure sur les documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI) disponibles sur simple demande ou sur le site Internet www.unofi.fr.

Frais maximums supportés par le support immobilier : le détail des frais du support immobilier figure au chapitre "Liste et principales caractéristiques des supports du contrat". La notice d'information du support est disponible sur simple demande ou sur le site Internet www.unofi.fr.

6 - Durée recommandée : au moins 8 ans

La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi. Le souscripteur est invité à demander conseil auprès de son assureur.